



+ CH-3700 Spiez, Office fédéral de la protection de la population OFPP, SCHB

Industrie chimique suisse et  
entreprises commerciales

Référence:

Votre référence:

Notre référence: LS OPCW Industrie Workshop

Dossier traité par: Beat Schmidt

Spiez, le 26. avril 2019

## Journées d'information donnée par SECO et Laboratoire Spiez sur les obligations selon la CIAC au Laboratoire Spiez

Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'[Autorité nationale CIAC](#) (Convention sur l'interdiction des armes chimiques), nous avons le plaisir de vous inviter à une formation d'un jour sur les obligations découlant de la CIAC pour l'industrie chimique et les entreprises commerciales. Lors de cette formation, des instructions seront données sur la manière de remplir les déclarations annuelles demandées par l'OIAC (*Organisation pour l'interdiction des armes chimiques*) et de les transmettre au Laboratoire de Spiez (LS), de même que des informations sur les aspects généraux de la CIAC, la législation nationale et les inspections de l'OIAC.

En tant qu'État partie à la CIAC, la Suisse est en effet tenue de communiquer chaque année au secrétariat technique de l'OIAC à La Haye l'ensemble de ses activités relevant de cette convention. Cette tâche est assumée par le LS, qui recueille les déclarations auprès des entreprises concernées, les met en forme et les fait suivre à l'OIAC.

Vous pouvez vous inscrire soit à la journée du **vendredi 6 septembre 2019**, soit à celle du **lundi 16 septembre 2019**. La formation aura lieu au [Laboratoire de Spiez](#). Les inscriptions seront traitées dans leur ordre d'arrivée. En cas de forte participation, nous examinerons l'opportunité d'organiser des journées de formation supplémentaires.

Co-organisée par le SECO et le LS, cette formation est proposée environ tous les trois ans, si bien que nous vous recommandons d'en faire usage. Votre entreprise ne peut en effet que tirer avantage d'une meilleure compréhension des obligations découlant de la CIAC, car les

Office fédéral de la protection de la  
population OFPP  
Beat Schmidt  
Austrasse, 3700 Spiez  
Suisse  
Tél. +41 58 468 17 83, Fax +41 58 468 14 02  
079 457 5156  
Beat.Schmidt@babs.admin.ch  
<http://www.labor-spiez.ch/>

connaissances acquises permettent de remplir lesdites déclarations correctement et plus rapidement. En outre, vous pourrez nouer des contacts personnels avec des membres de l'Autorité nationale CIAC et des représentants de l'industrie, ce qui devrait faciliter à l'avenir la communication et la collaboration, chose fort utile en particulier lors des inspections de l'OIAC et de l'examen de questions en suspens. Veuillez noter que pour les personnes envoyées par les entreprises commerciales, la partie obligatoire ne durera pas toute la journée (cf. programme).

La formation est gratuite et sera donnée soit en allemand, soit en anglais, en fonction des besoins. Les entreprises organisent elles-mêmes les déplacements et, si nécessaire, l'hébergement des personnes qu'elles envoient. Le repas de midi pourra être pris en commun dans la cantine de l'armée.

Nous vous prions de remplir le formulaire d'inscription ci-joint et de nous le renvoyer par courriel ([beat.schmidt@babs.admin.ch](mailto:beat.schmidt@babs.admin.ch)) ou par fax (+41 58 468 14 02). Clôture d'inscription: 7 jours avant chacune des dates prévues. Pour toute question, prière de s'adresser à B. Schmidt (tél. +41 58 468 1783; mobile: 079 457 51 56 ou par courriel).

Nous nous réjouissons de vous accueillir à Spiez et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Meilleures salutations

Office fédéral de la protection de la population OFPP

Beat Schmidt  
Chef de la Section Contrôle de l'armement, secteur Chimie

Annexe 1: formulaire d'inscription (1 page):

Annexe 2: programme prévu (1 page)

Destinataires: Sergio Bonin DPS-DFAE; Dominic Béchaz SECO; collaborateur nouveau DFAE, Ambassade de Suisse à La Haye; Matthias Halter Rel Int. D; Dana Komarek Rel. Int. D.; Stefan Mogl Laboratoire de Spiez

Ltg. --> Reg.

## INSCRIPTION

Courriel à: [Beat.Schmidt@babs.admin.ch](mailto:Beat.Schmidt@babs.admin.ch)  
Ou fax: +41 58 468 14 02.

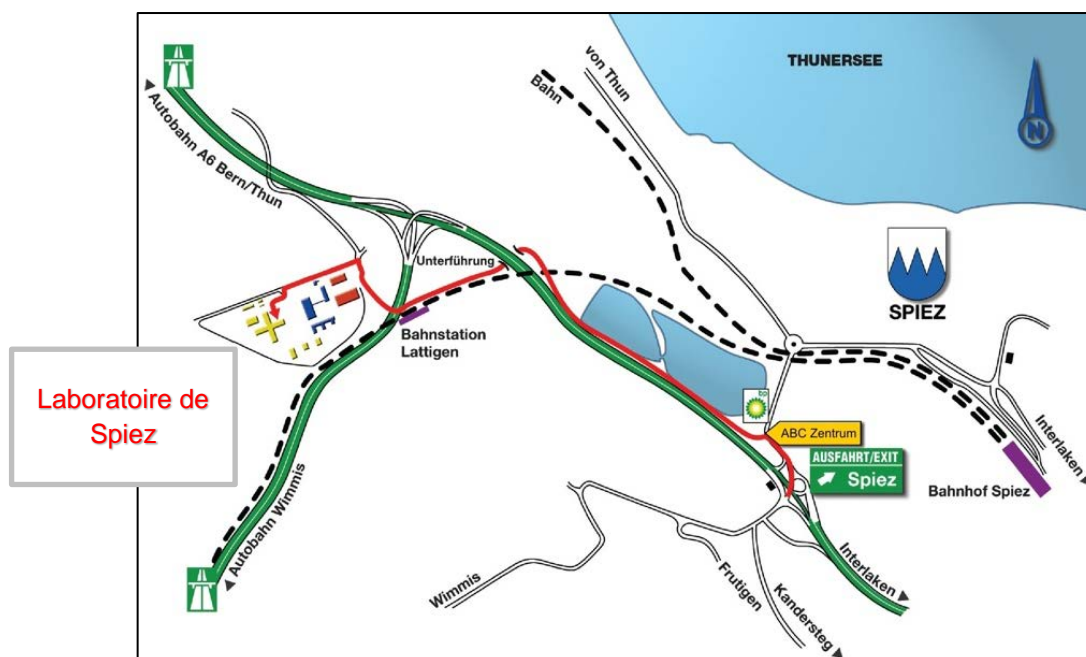
(prière de remplir le formulaire en caractères d'imprimerie)

Nom de l'entreprise	
NPA/Lieu	
Prénom et nom	
Adresse électronique	
Téléphone / Mobile	
Téléphone professionnel	
Repas de midi (cuisine militaire; 10.-fr./personne incl. boisson et café)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> oui, mais végétarien <input type="checkbox"/> non
Langue*	<input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> indiff.
Je participe au cours du:	<input type="checkbox"/> vendredi 6 septembre 2019 <input type="checkbox"/> lundi 16 septembre 2019

\*langue préférée (sans obligation pour l'organisateur)

Lieu: site du Laboratoire de Spiez, Austrasse, CH-3700 Spiez

[Plan de situation](#) (détails: se référer au site internet)



## Annexe 2

6 sept 2019 / 16 sept 2019		<b>Programme prévu* (salle de réunion TE-07)</b>
09h30		<b>Accueil – Bienvenue</b> <i>(Arrivée train Lattigen bei Spiez 09:15)</i>
09h35 - 10h15 10h15 – 10h55	1	<b>Aspects généraux de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CIAC et contrôle de l'armement</li> <li>• Bases légales concernant l'application de la CIAC en Suisse (incl. Q&amp;A session)</li> </ul>
~11h00 – 11h30	2	<b>Exportation/Importation de produits chimiques contrôlés en vertu de la CIAC (tableaux relatifs aux valeurs-seuils)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exportation et importation des produits chimiques énumérés dans ces tableaux <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment savoir si un produit chimique est contrôlé et figure donc sur un des trois tableaux?</li> <li>• Des livraisons dans les pays non membres de la CIAC sont-elles autorisées?</li> </ul> </li> <li>• Divergences avec d'autres pays concernant les livraisons, sites internet de l'Autorité nationale CIAC et OIAC (incl. Q&amp;A session)</li> </ul>
11h30 – 12h15		Repas de midi (puis photo de groupe)
12h30 – 13h30	2	<b>Exportation/Importation de produits chimiques contrôlés en vertu de la CIAC (tableaux relatifs aux valeurs-seuils)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Instructions relatives aux déclarations finales annuelles (ADPA; Annual Declarations of Past Activities) - Remplir le formulaire 1, exemples pratiques</li> </ul> <p><i>(après cette partie de la journée, les personnes représentant les entreprises commerciales sont libres de disposer); pause-café individuelle dans la salle de réunion TE-07</i></p>
~13h30 – 15h00	3	<b>Aspects généraux concernant les sites de production soumis aux tableaux 2 et 3 et les sites fabriquant exclusivement des produits chimiques organiques non listés (OCPFs<sup>1</sup>)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Instructions relatives aux déclarations anticipées annuelles (ADAA; Annual Declarations of Anticipated Activities) – Qui doit les fournir ? – exemples pratiques</li> <li>• Instructions relatives aux déclarations finales annuelles (ADPA; Annual Declarations of Past Activities) – Qui doit les fournir ? – exemples pratiques</li> <li>• Déroulement d'une inspection de l'OIAC – Échange d'expériences et questions</li> </ul>
15h20		<b>Évaluation de la formation et clôture</b> <i>(Départ du train Lattigen bei Spiez 15:43 – Arrivée à Spiez 15:47)</i>

\*également selon les besoins et propositions des personnes présentes.

<sup>1</sup> OCPFs = Other Chemical Production Facilities